



1er GRAND PRIX FFPM
Du 31 juillet au 3 août 2024
Palavas les Flots



Règlement bateaux

Lieux de Rendez-vous pour le Jeudi 1 août et Vendredi 2 ou samedi 3 août

Le départ : quai d'honneur Palavas

- 06h00** Petit déjeuner (café viennoiseries)
- 06h30** Distribution des appâts, sacs et fiches commissaires
- 07h00** Départ des bateaux sur zone de pêche
- 07h30** Début de pêche
- 10h00** Pause
- 10h15** Reprise
- 12h45** Fin de pêche

Le retour : Entrée au port et manœuvres aux ordres de la Direction de la Compétition.

13h15 Entrée au port et débarquement au ponton d'accueil, au panneau « PESÉE », du commissaire et des prises pour la pesée, ensuite le bateau rejoint sa place.

Les documents pour le skipper et le commissaire ainsi que la pige resteront sur le bateau pour le dimanche.

Déroulement de la compétition sur le bateau :

Les places attribuées aux concurrents à bord des bateaux (conformément au règlement) seront tirées au sort par le commissaire de bord avant l'embarquement.

Le skipper « seul maître à bord » décide du lieu de pêche tout en restant dans la zone de pêche telle que définie pour la journée. Il pourra toutefois demander l'avis des pêcheurs compétiteurs.

Tout bateau en action de pêche en dérive se trouvant hors zone, pourra, après décision du Jury, être disqualifié pour la journée (Art. 9 du Cahier des charges).

Le démarrage de la compétition sera annoncé par la Direction sur le canal 72.

La direction de la compétition demandera à la mi-compétition une pause d'un quart d'heure pour le changement de place sur les bateaux.

Il donnera un nouveau feu vert pour le redémarrage.

Penser à se mettre en double veille 16/72.

Il est interdit de se servir de téléphones portables à bord des embarcations durant toutes les épreuves du championnat (sauf pour des raisons de sécurité).

Cependant l'application GPS sur les smartphones sera tolérée. Il est néanmoins demandé aux skippers d'avoir leur téléphone portable allumé, au cas où la Direction aurait besoin de les contacter pour des raisons qui ne sauraient être diffusées sur le Canal 72.

L'action de pêche se déroule bateau en dérive. Il est interdit de pêcher au mouillage.

Le changement de spot sera opéré à la demande du commissaire après consultation des compétiteurs (à la majorité), autant de fois que nécessaire.

Les appâts non utilisés le 1er jour ne pourront pas resservir le 2ème jour, ils devront être rendus au skipper à la fin de chaque manche.

Le skipper les déposera au QG de l'organisation. Les appâts étant fournis par l'Organisateur, seuls ces appâts fournis seront autorisés.

Une pige sera mise à la disposition des compétiteurs sur chaque bateau.

La pige restera sur le bateau pour la journée du dimanche.

Retour au port :

Le commissaire sera la seule habilité à débarquer les filets sur le ponton d'accueil, au panneau « PESÉE », et à remettre les prises de chaque compétiteur à la pesée.

Lors de l'action de pesée, le compétiteur pourra être présent.

Par souci de courtoisie, chaque compétiteur est invité à participer au nettoyage du bateau.

SURVEILLANCE ET ASSISTANCE SUR ZONE :

Seront sur zone pendant toute la durée du Grand prix :

Le bateau référent de Direction du grand prix / sécurité sera à votre disposition par canal radio canal 72 pour répondre à toute demande des Skippers.

PRÉPARATION DE LA PESÉE :

SUR LE BATEAU LE COMPÉTITEUR :

Devra sectionner la nageoire caudale basse des poissons concernés par l'arrêté de marquage (Arrêté du 17 mai 2011). Cet arrêté sera joint dans l'enveloppe Commissaire.

LE COMMISSAIRE :

Compte et mesure les prises de chaque compétiteur.

Incorpore le sac de poissons litigieux dans le sac principal.

1) Dans le cas de poissons litigieux (poissons inconnus, nom ne figurant pas sur la liste des poissons cités) à la demande expresse du pêcheur, le commissaire comptabilisera le poisson à part (dans un sac prévu à cet effet).

Il le notera sur la fiche et posera le problème lors de la pesée, à la remise de la fiche commissaire correspondante.

Aucune pénalité ne sera encourue par le compétiteur, après la décision du jury.

2) Tous les poissons présentés à la table de pesée par le pêcheur, seul responsable de sa présentation, ne faisant pas la taille réglementaire, sera pénalisé de 10% sur sa pesée totale, poids /point par poissons non valide.

Le Commissaire place les prises dans le filet prévu à cet effet, met l'étiquette sur laquelle est indiqué le nom du pêcheur et ferme le sac avec le Rilsan.

Signe avec le compétiteur la fiche de prises après l'avoir remplie.

Surveille le convoyage et assiste à la pesée de tous les sacs du bateau dont il a la charge.

Il signera, en cas d'absence du compétiteur, la feuille individuelle de pesée.

FICHE TECHNIQUE TIRAGE AU SORT

La désignation des commissaires se fera le mercredi 30 juillet à 18h30/19h au Podium « Port de Plaisance de Palavas les flots ».

Pour les places des concurrents sur les bateaux, se reporter à l'article 6 du cahier des charges.

DURÉE DES ÉPREUVES

- La durée de chaque manche est de 5 heures (cinq heures).
- Les deux manches commencent et se terminent pour tous à la même heure (appel VHF).

En cas de conditions climatiques difficiles, l'organisateur se réserve le droit de modifier le planning des épreuves dans le respect du règlement fédéral.

MODE DE PÊCHE

- Pêche avec une canne de maximum 5 mètres en action de pêche
- Trois hameçons simples (n°8 minimum) maximum par montage
- Cannes de réserve illimitées
- Le style de pêche est dite : en dérive (zone Natura 2000), dans un périmètre défini (points GPS limites fournis aux skippers).

Suivant l'article 27 du règlement Fédéral, les cannes de réserve pourront être montées jusqu'à l'émerillon, pince ou agrafe.

MATERIEL DE PÊCHE

Le matériel communément utilisé :

Canne de 5 mètres maximum équipée d'un moulinet.

APPÂTS

Seuls les appâts fournis par l'organisateur seront autorisés.

Les appâts utilisés le vendredi ne pourront pas servir le samedi, ils seront récupérés par le skipper.

POISSONS

A cette époque de l'année sur la zone de pêche, vous pouvez rencontrer :

Bogue, serran, dorade, pageot, sar, gobie, rascasse, maquereau, orphie, congre.

Bonites. etc.

Les espèces dominantes étant : serran, pageot, dorade, maquereau.

ARBITRES ET SÉCURITÉ

Les arbitres seront choisis parmi les licenciés de la FFPM.

Deux bateaux contrôle seront affectés sur la zone de pêche.

Lieux de pêche : voir la carte avec le tracé de la zone de pêche. (Se renseigner également auprès des skippers, se sont tous des pêcheurs locaux).

PÊCHEURS ÉVITEZ LES ERREURS

ESPECES ET TAILLES

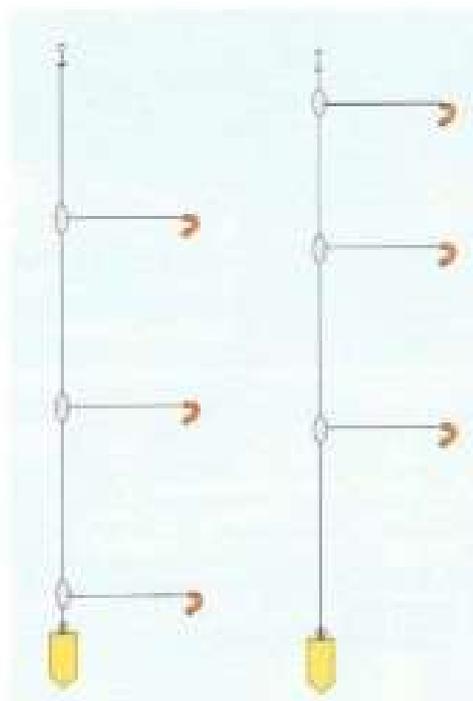
Nous vous demandons de bien vouloir respecter ces points du règlement

- Les appâts seront fournis en quantité égale.
- Vous ne pouvez pas en utiliser d'autres !!
- Les appâts non utilisés le vendredi, ne pourront pas servir le samedi, ils seront récupérés par le skipper.
- Les deux manches commencent et se terminent pour tous à la même heure.
- Le style de pêche est : en dérive (zone Natura 2000), dans un périmètre défini.
- Tous les poissons qui font la taille légale comptent pour la pesée, sans aucune limitation.
- Tout pêcheur présentant un poisson sous la taille à la pesée sera Pénalisé (voir règlement)
- La pêche de 5 bogues maximum sera autorisée
- Le commissaire veillera à faire respecter ce règlement !!

Tout autre poisson pourra être présenté à la pesée, il suffira de la déclarer afin de confirmer sa taille légale en vigueur !!

Matériel recommandé

Schéma palangrotte type Méditerranéen



Canne :
De 4 à 5 mètres avec action de pointe et buscle

Bas de ligne :
1,80 à 2 m en fluo carbone de 29 /100

Les empales :
En fluo carbone de 2, 25 28/100 de 20 à 50 cm en fonction des courants.

Elles sont rattachées au corps de ligne par des roto perles ou pour les adeptes par des perles clip sables, avec ou sans trainard selon les conditions et le type de poisson.

Les hameçons couramment utilisés :
Taille 8 à 6 renversés.

Les plombs :
De type poire, compris entre 20 et 100 g

Le fil du moulinet :
Il peut être en nylon de 30/100.

CHANGEMENT DE PLACE

1ère mi-temps

2ème mi-temps

